

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET 2024 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2024-2025 ET 2026

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice du service juridique et greffière de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, et ce, conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

Que le budget pour l'exercice financier 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026 seront déposés et adoptés lors d'une session extraordinaire du Conseil municipal qui se tiendra le 12 décembre 2023 à 20h30, en la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Anne-des-Plaines, ce 29 novembre 2023.



Geneviève Lazure, LL.B., D.D.N., OMA
Directrice du service du greffe et greffière